

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/04/2026
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/04/2026
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 30/04/2026
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20260423-2026AVR23_142-DE
	7.5.3	Subventions accordées aux organismes publics (CCAS)

DEPARTEMENT  
DU GERS  
...  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

20

Séance Publique ordinaire du **23 avril 2026**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Julien PELLICER, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, MM. Pascal ANDRADA, Omar ARMEL, Mme Françoise ARMENGOL, MM. Xavier BALLENGHIEN, Philippe BATTISTON, Mmes Françoise BERNARD-SIRAT, Sylvie COUDERC, Joya DABOS, MM. Loïc DE LARTIGUE, Jean-Yves DELACOSTE, Nicolas EHRHART, Adrien FORET, Mmes Marie GAURAN, Marie-Hélène LAGARDERE, MM. Laurent LAMEILLE, Bernard LERICHE, Mmes Véronique LÜHMANN, Patricia MARROCQ, M. José-Louis PEREIRA, Mmes Émilie PICAMILH, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON, Mme Fabienne WEIDMANN ;

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

M. Marc DUGROS  
Mme Pascale RIVIERE

**Ont donné procuration :**

M. Marc DUGROS à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Pascale RIVIERE à M. Pascal ANDRADA

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Bernard LERICHE**

**Objet : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)  
Proposition d'attribution d'une subvention au titre de 2026**

**RAPPORTEUR** : Françoise ARMENGOL Adjointe au Maire chargée de la solidarité, du logement social et de la santé

Le CCAS a sollicité la possibilité de bénéficier en 2026 d'une subvention d'équilibre d'un montant de 70 000 €, nécessaire en particulier à l'équilibre du service de portage des repas, des animations et des interventions sociales de cet établissement.

Par ailleurs, Madame l'adjointe au maire rappelle à l'assemblée SLO  
commune a bénéficié, de 2019 à 2021, dans le cadre d'une charte signée avec l'Etat  
et l'ensemble des opérateurs, pour le fonctionnement de la maison France Services  
(MFS), de 2 subventions :

- l'une au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) d'un montant de 15 000 €,
- et l'autre au titre du Fonds Inter – Opérateurs (FIO) d'un montant de 15 000 €.

Pour 2022, le même dispositif a été reconduit.

A partir de 2023, suite à diverses évaluations du dispositif, l'Etat a décidé d'attribuer 5 000 € supplémentaires dans le cadre du FNADT, pour que les collectivités puissent maintenir deux agents d'accueil. Cette dotation progresse chaque année.

Les charges de fonctionnement de la MFS étant entièrement supportées par le CCAS, Madame l'adjointe au maire propose de lui reverser l'intégralité de ces sommes.

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'attribuer au CCAS une subvention d'équilibre d'un montant de 70 000€, au titre de 2026,
- de lui reverser les subventions FNADT et FIO qui seront allouées à la commune au titre du fonctionnement de la MFS pour 2026,

sachant que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Bernard LERICHE



Le Maire,  
Julien PELLICER



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 30 AVR. 2026  
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 AVR. 2026